



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Cyrille BILLARD
02 31 38 39 16

cyrille.billard@culture.gouv.fr

Références : ZA0141182300001T01-13

NORMANDIE AMENAGEMENT
ARRIVÉE COURRIER

03 JUIL. 2023

1 av. du Pays de Caen
14460 COLOMBELLES

**Direction régionale
des affaires culturelles**

SPL EPOPEA CAEN NORMANDIE
1 Avenue du Pays de Caen
14460 COLOMBELLES

CAEN, le

29 JUIN 2023

Objet : Réception du rapport de diagnostic
Références : CAEN (CALVADOS), ZAC du Mont Coco - Côte de Nacre - tranche 1
ZA0141182300001T01
Arrêté n° 28-2023-157 du 10 mars 2023 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive
P.J. : Un rapport

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu le 29 juin 2023 le rapport de l'opération de diagnostic d'archéologie préventive prescrite par l'arrêté du 10 mars 2023 et réalisée par le Service d'archéologie du Département du Calvados.

Au vu des résultats de cette opération, je suis d'ores et déjà en mesure de vous informer que le terrain concerné ne donnera lieu à aucune prescription postérieure. Le terrain est donc libéré de toute contrainte au titre de l'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Normandie,
La directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
La conservatrice régionale de l'archéologie,

Nicola COULTHARD